

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

DECISION COMMUNAUTAIRE 2025_127

Objet : Autorisation de signature de l'avenant 1 au marché M24.028 – Fourniture, pose et mise en service de panneaux photovoltaïques au siège communautaire Cœur de Flandre agglo

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R. 2194-8 ;

Vu la délibération 2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (221 000 € HT depuis le 1er janvier 2024) ;

Vu la décision communautaire 2025_029 du 25 février 2025 autorisant la signature du marché M24.028 – Fourniture, pose et mise en service de panneaux photovoltaïques au siège communautaire Cœur de Flandre agglo, ainsi que tous les avenants et documents y afférents, avec EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES NORD (62126 WIMILLE) pour un montant total toutes tranches confondues de 125 618,03 € HT soit 150 741,64 € TTC ;

Considérant l'impossibilité de procéder à la pose intégrale des 39 panneaux prévus (pour la tranche optionnelle) suite à une erreur du bureau d'études du prestataire lors de l'étude de calepinage ;

Considérant que seuls 36 panneaux ont pu être effectivement installés sur le carport (tranche optionnelle). Cette réduction de quantité entraîne une incidence financière directe sur le montant du marché, se traduisant par une moins-value correspondant à la valeur de trois panneaux non posés ;

DECIDE

Article 1 : De signer la modification de contrat n°1 relative au marché M24.028 « Fourniture, pose et mise en service de panneaux photovoltaïques au siège communautaire Cœur de Flandre agglo » avec EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES NORD (62126 WIMILLE) pour un montant en moins value de 1 309,11 € HT soit 1 507.93 € TTC.

Le montant initial du marché est diminué de -1.04 %.

Le montant total du marché passe de 125 618,03 € HT, soit 150 741,64 € TTC, à 124 308,92 € HT, soit 149 170,70 € TTC.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 23 Septembre 2025

Le Vice-Président en charge des Finances, du pacte fiscal et financier et de l'achat public

Jérôme DARQUES

